

UNION AFRICAINE

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box : 3243. Addis Ababa, Ethiopie, Tel.:(251-11) Fax 551 38 22 : (251-11) 551 93 21

Email : oau-ews@ethionet.et

**COMMUNIQUE DE PRESSE DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE SUR
L'ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DE L'OPÉRATION HYBRIDE UNION
AFRICAIN/NATIONS UNIES AU DARFOUR (MINUAD)**

Le Conseil de paix et de sécurité, en sa 96^{ème} session, tenue le 23 octobre 2007, a entendu des communications de la Commission et du Représentant spécial conjoint UA/NU adjoint désigné au Soudan sur l'état de la mise en œuvre de la Mission hybride des Nations unies et de l'Union africaine au Darfour (MINUAD).

Le Représentant spécial conjoint UA/NU adjoint désigné au Soudan, ainsi que le Représentant du Gouvernement du Soudan ont fait au Conseil le point des derniers développements de la situation sur le terrain et ont souligné la complémentarité entre l'Opération hybride et les prochains pourparlers politiques sur le Darfour prévus à Tripoli, Libye.

Le Conseil a, encore une fois, regretté les attaques tragiques des 29 et 30 septembre 2007, contre les troupes de l'AMIS au Darfour, et a rendu hommage à l'AMIS, ainsi qu'aux familles et aux pays respectifs des disparus.

Le Conseil a réaffirmé le ferme engagement de l'Union africaine pour le succès du processus de paix au Darfour.

Le Conseil s'est félicité des progrès enregistrés en ce qui concerne les préparatifs entrepris pour le déploiement de la MINUAD. Le Conseil s'est également félicité des offres de contribution en troupes et en éléments de police civile par les Etats membres, assurant ainsi à la Mission le maintien de son caractère africain prédominant, tel que requis dans le communiqué du CPS du 30 novembre 2006 et dans la Résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité des Nations unies.

Le Conseil a rappelé que le Conseil de sécurité des Nations unies assume la responsabilité primaire du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dès lors, il est attendu des Nations unies qu'elles apportent un soutien continue et accru au renforcement des capacités de la MINUAD et prennent les mesures nécessaires pour améliorer significativement et dans les meilleurs délais les ressources nécessaires à une transition harmonieuse de l'AMIS à la MINUAD, en vue d'accomplir, à la date du 31 décembre 2007, toutes les tâches identifiées.

Addis Abéba, le 23 octobre 2007

2007

Press Statement

African Union Commission

Peace and Security

<http://archives.au.int/handle/123456789/2197>

Downloaded from African Union Common Repository